

Nouveau cabinet médical à Chevenez

Le cabinet Med Care Ajoie, ainsi que le Dr Anthony Tisin, médecin généraliste à Chevenez, accueillent avec plaisir de nouveaux patients.

Afin de garantir une continuité des soins pour toutes et tous, il est également proposé des visites à domicile, dans la mesure du possible, pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Coordonnées :

Med Care Ajoie Sàrl,
032 476 60 93

L'Abbaye 121
info@medcareajoie.com

2906 Chevenez
www.medcareajoie.com



Aérodrome du Jura Bressaucourt – Porrentruy – activités 2026

Trois manifestations sont annoncées pour cette année :

- du lundi 27 avril au jeudi 30 avril 2026 : camp d'entraînement du musée d'Altenrhein ;
- du lundi 07 septembre au samedi 12 septembre 2026 : championnat suisse d'acrobatie, SNAC ;
- Portes ouvertes samedi 12 septembre et dimanche 13 septembre 2026.

En fonction de la météo, des jours de remplacements sont déjà inclus dans ces dates.

La Société Coopérative Aérodrome du Jura est à disposition pour d'éventuels compléments ou réclamations.

Serge Crelier – Chef de Place Bressaucourt – 079 645 29 91 – serge.crelier@bluewin.ch

« Place du village physique » – Rejoignez le comité

Dans le cadre du projet « Ensemble vers une région connectée », les communes de la Haute-Ajoie s'engagent activement pour renforcer les liens entre les habitants et dynamiser la vie locale à travers des activités conviviales et intergénérationnelles.

Afin de poursuivre cette dynamique, nous recherchons des personnes motivées pour représenter la commune de Haute-Ajoie au sein du comité « place du village physique ». Ce groupe participe à l'organisation d'événements, de rencontres et d'activités favorisant les échanges entre habitants et mettant en valeur notre région.

Vous souhaitez vous engager pour la collectivité, proposer des idées et contribuer à faire vivre notre région ? Rejoignez-nous !

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de l'administration communale : info@hauteajoie.ch

./.

Taxe des chiens au 01.05.2026



Les nouveaux propriétaires de chiens dès le mois de mai 2025 doivent s'annoncer à la Commune **avant le 15 avril 2026**.

Obligation d'enregistrement

Tous les détenteurs et détentrices de chiens habitant en Suisse doivent être enregistrés dans la banque de données nationale canine Amicus.

Détention d'un chien – obligations principales

Les nouveaux détenteurs doivent s'annoncer auprès des services des habitants, qui les enregistrent dans la base nationale Amicus. Le chien doit être pucé par un vétérinaire (dans les 3 mois pour un chiot, ou sous 10 jours après importation), puis enregistré.

Tout changement (vente, acquisition, décès, exportation) doit être annoncé dans les 10 jours via Amicus ou l'application animundo.

Les modifications de nom ou d'adresse se font auprès des services des habitants.

Dès 2026

La gestion se fait comme auparavant via Amicus ou animundo. La PetCard devient uniquement électronique (ePetCard). Toute modification concernant le chien passe par le vétérinaire.

Devoir de surveillance

Aussi, à titre de rappel, le règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens prévoit notamment les dispositions suivantes :

Article 14 (Sécurité publique)

Le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il est confié, doit en permanence maintenir l'animal sous contrôle et prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que celui-ci ne morde, ne poursuive ou n'effraie des tiers ou d'autres animaux.

Article 15 (Domaine public)

Il est interdit de laisser un chien vagabonder sur le domaine public.

Tout chien doit être tenu en laisse sur la voie publique, dans les espaces ouverts au public ainsi que sur les domaines privés accessibles au public ainsi que dans les prairies et pâturages.

Hors voie publique, le détenteur a également l'obligation de maintenir son chien sous contrôle permanent.



Chevenez, le 23 mars 2026

Conseil communal de Haute-Ajoie